

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

**AMENDEMENT**

N ° II-2297

présenté par

M. Ben Cheikh, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE 42**

**ÉTAT B**

**Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                     | +          | -          |
|------------------------------------------------|------------|------------|
| Action de la France en Europe et dans le monde | 0          | 11 000 000 |
| Diplomatie culturelle et d'influence           | 11 000 000 | 0          |
| Français à l'étranger et affaires consulaires  | 0          | 0          |
| <b>TOTAUX</b>                                  | 11 000 000 | 11 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                   | 0          |            |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 11 millions d'euros en crédits de paiements et autorisations d'engagements pour 2025 de l'action 07 du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme 185 « diplomatie culturelle et d'influence », et en particulier l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français ». Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

Les baisses de dépenses prévues par le Gouvernement dans ce projet de loi de finances pour 2025 n'épargnent pas le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Bien au contraire, le réseau d'établissements scolaires français est le premier touché. Il en va de même pour la promotion du français, qui perd donc 11 millions d'euros.

Pourtant, le projet annuel de performances n'hésite pas à rappeler les grands objectifs du plan pour la langue française et le plurilinguisme de mars 2018, au premier rang desquels se trouve la diffusion, la promotion et l'enseignement du et en français. Le Gouvernement ajoute même que « ces priorités, qui constituent la feuille de route de notre action dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux : 1° Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone, 2° Répondre à la demande d'éducation française et en français et 3° Promouvoir la langue française afin de renforcer son attractivité ». Beaucoup de mots, mais pas d'actes, et en tout cas aucun moyen.

Les auteurs de cet amendement considèrent que la France, comme puissance universaliste et non alignée, présente sur tous les continents et tous les océans, a un rôle particulier à jouer sur la scène internationale.

On estime à près de 350 millions le nombre de locuteurs du français dans le monde. Les projections démographiques montrent qu'en 2050, leur nombre s'élèvera à 820 millions sur une population mondiale de 9,7 milliards, soit une personne sur douze. Environ 85 % des francophones seront sur le continent africain. Le français est d'ores et déjà la langue officielle ou co-officielle de vingt-neuf

pays. Il a également le statut de langue officielle ou de langue de travail dans la quasi-totalité des grandes organisations internationales, dont toutes celles liées à l'Organisation des Nations unies (ONU). La francophonie est donc un bien commun culturel et politique à préserver, quand l'anglicisation tend à tout emporter. On le voit en France, avec le sommet *choose France* organisé par le Président de la République pour s'attirer les faveurs des grands patrons du monde entier. Mais on le voit aussi au Québec ou en Suisse, où le français recule.

C'est pourquoi il nous apparaît culturellement et politiquement nécessaire de préserver les crédits relatifs à la promotion du français.